

Séance du 2 mai 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le deux mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, LAURIER Patrice, PASQUALI Patrick, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

Excusés : ROUET Patrice, COUSTURIAN Benoît, LAVIGNE Robert,

Secrétaire de séance : Mme DIANA Hélène.

Délibération pour rétrocession d'une concession

Vu l'arrêté du 2 juin 2017 portant réglementation de la police du cimetière,

Considérant la demande de rétrocession présentée par **Madame et Monsieur RAMBOER**, habitant à Esparbes 32120 MONFORT (Gers) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n°275 en date du 04 novembre 2011 Enregistré le 02 décembre 2011 par SIE Auch (bordereau 2011/1 355 61- Case n°6) Concession trentenaire pour 4m ² Au montant de 400 euros (400 euros)

Madame le Maire expose au conseil municipal que **Madame et Monsieur RAMBOER**, acquéreurs d'une concession trentenaire dans le cimetière communal de MONFORT, se proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, **Madame et Monsieur RAMBOER** déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon la volonté, contre le remboursement de la somme **de 300 euros**.

Madame le maire rappelle le calcul pour une rétrocession, qui se traduit comme suit :

Prix d'achat: 400€

Nombre de mois au départ: 360 mois

« Occupé »: 90 mois

Nombre de mois restants: 270 mois (360-90)

$$(400*270)/360=300€$$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- la concession funéraire située **carré 1- emplacement 41.01** est rétrocédée à la commune au prix de 300 euros,
- cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Compte rendu du cabinet PAYSAGE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu établi par le cabinet PAYSAGE suite à la dernière rencontre qui a eu lieu en deux temps.

En premier lieu, une réunion a permis aux entrepreneurs locaux d'exposer leurs besoins, en présence également des membres de la CCBL en charge du développement économique. Ensuite, la réunion s'est poursuivie par la définition de nouveaux zonages.

Après discussion, il s'avère que des parcelles sont dans le zonage alors que les propriétaires ne sont pas vendeurs et qu'au contraire, des parcelles que des propriétaires seraient susceptibles de vendre n'y figurent pas.

Proposition est faite de rencontrer de nouveau les chargées de mission, afin de voir dans quelle mesure il serait possible de redéfinir ce zonage.

Délibération pour la recomposition des conseils communautaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la teneur d'un courrier émanant de la Préfecture faisant état d'un prochain remaniement de la composition du conseil communautaire. Les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2019 pour se prononcer sur ce remaniement. Renseignements pris auprès de la CCBL, il faut attendre que cette dernière ait délibéré afin que les communes puissent à leur tour se prononcer.

Préparation des élections

Le 26 mai prochain auront lieu les élections européennes.

Pour la tenue du bureau de vote, les tours sont établis comme suit :

- 8h à 10h : MARTIN Martine et COUSTURIAN Benoit
- 10h à 12h : LAGARDERE Régis et PASQUALI Patrick
- 12h à 14h : DIANA Hélène et TERRAIL Elisabeth
- 14h à 16h : LAVIGNE Robert et ROUET Patrice
- 16h à 18h : LAURIER Patrice et LAGARDERE Régis

Pour le dépouillement sont nommés :

- Président : MARTIN Martine
- Suppléant : LAGARDERE Régis
- Secrétaire : DIANA Hélène
- Scrutateurs : LAURIER Patrice et TERRAIL Elisabeth

Commémoration

La cérémonie de commémoration aura lieu le mercredi 8 mai 2019. Il n'y aura pas d'office religieux, mais le cortège démarrera de devant la mairie à 11h45. Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la grande salle de la mairie.

Questions diverses :

Roulottes au camping : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par M. Aragon. Ce dernier souhaiterait sédentariser deux roulottes au camping. Il gèrerait l'entrée et la sortie des vacanciers et reverserait à la commune une partie des rétributions. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette demande et propose de rencontrer M. Aragon afin de lui soumettre une réglementation et une tarification.

D'autre part, il demande s'il serait possible, pour la saison 2019, de faire de Monfort une étape sur le circuit de ses roulottes attelées.

Ceci sera discuté avec lui.

Logement T4 : Un devis de peinture sera réalisé afin de rafraîchir ce logement. Les radiateurs ont déjà été changés et des travaux de plomberie réalisés. L'agence en charge de sa location va le remettre sur le marché. Proposition est faite d'afficher cette offre chez les commerçants monfortois.

Réaménagement du bureau de poste : Madame le Maire explique qu'un rendez-vous a été pris avec un responsable de La Poste afin de voir dans quelle mesure le bureau de Monfort pourrait être réaménagé.

La séance est levée à 22h00